Commune déléguée de Noyant la Gravoyère
(commune déléguée de Segré-en-Anjou Bleu)

PLU

Révision

P 5 : PLANS DE ZONAGE : AGGLOMÉRATION

Echelle : 1/2000 ème

Limites de zones

1 Emplacements réservés (ER) et numéro d'opération

Eléments de patrimoine protégés (Application de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

Bois protégés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Haies bocagères protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L. 151-11 2ème alinéa du Code de l'urbanisme

Zones de présomptions archéologiques

Prélocalisation des zones humides (DREAL)

Zones humides (SAGE OUDON)

100 m / 100 m — Bande affectée par le bruit (de 100 m : D 775)

75 m / 75 m — Recul de l'urbanisation à respecter pour la D 775 en application de l'article L.111.6 du Code l'Urbanisme

Implantation à l'alignement imposée

Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

Zones de tassements

Zones de vigilance

Aléa d'éffondrement localisé lié aux galeries minières

Faible

Moyen

Fort

UA
UB
UE
UY
UYt
1AUY
1AUH
2AU
A
AE
NP
NT
NS

Emplacements réservés :

Numéro	Opération	Destinataire	Surface m2
1	Création d'une liaison douce	Commune	2 573,59
2	Création d'une liaison douce	Commune	3 223,07
3	Création de stationnements le long de la voie verte	Commune	2 125,28
4	Création d'une liaison douce	Commune	150,072
5	Création d'une liaison douce	Commune	12 340

Révision du PLU - 1
Prescrite par délibérations du Conseil Municipal les 21/10/2011 et 30/11/2011
Arrêtée par délibérations du Conseil Communautaire le 25/09/2018 et le 23/10/2018
Enquête publique du 04/03/2019 au 05/04/2019 inclus
Approuvée par délibération du Conseil Communautaire le 28/05/2019

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire
en date du 28/05/2019
Le Président :
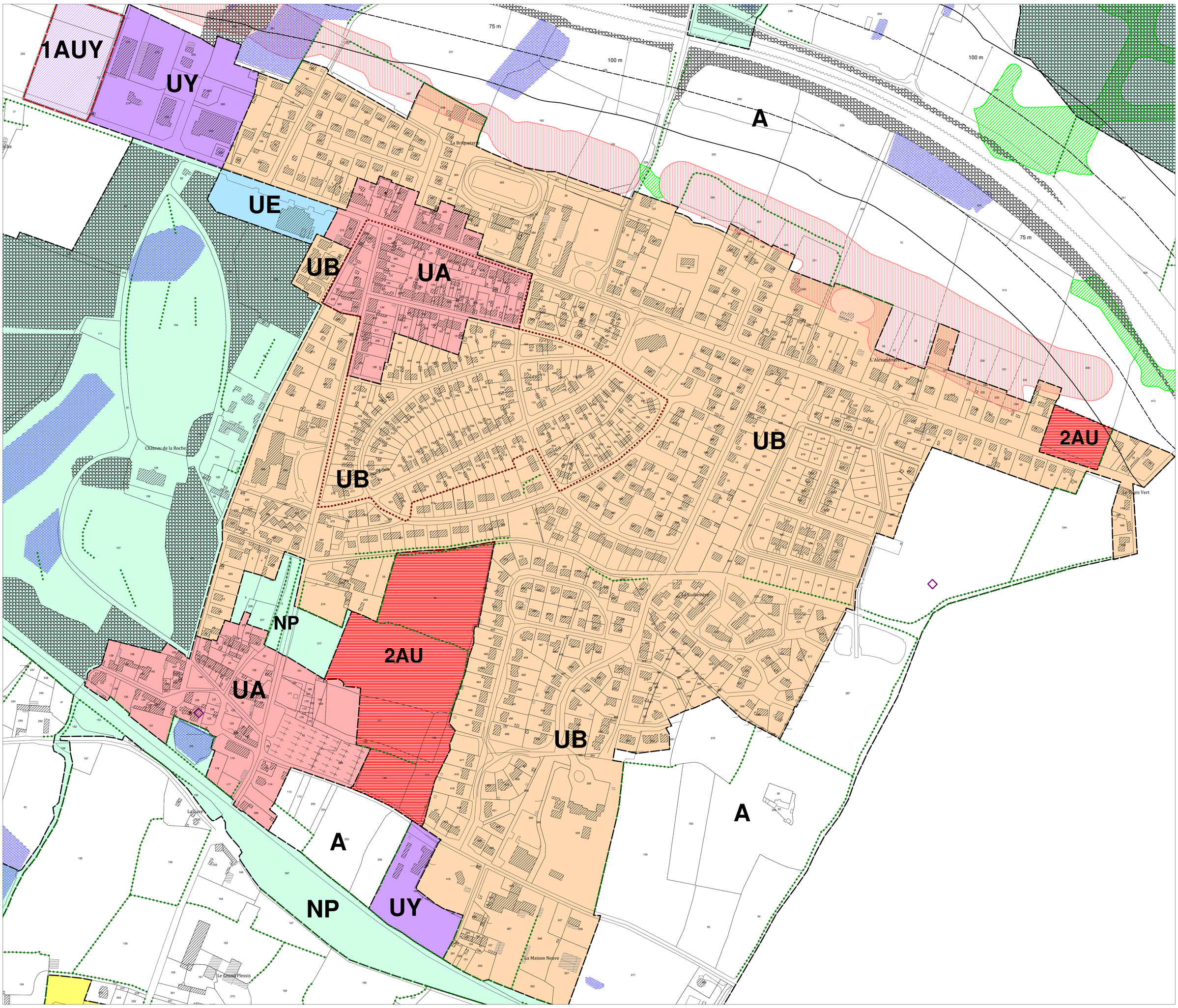
URBA OUEST CONSEIL
Parc d'activités des Estuaires - 1 allée du Rocheteur - 44590 DERVAL
Tél. 02 40 55 48 57 - urbaouestconseil@orange.fr